

**CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026**

Le Conseil du 11^e d'arrondissement s'est réuni le lundi 2 février 2026 à 18h à la Mairie du 11^e arrondissement, sous la présidence de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement de Paris. La convocation avait été adressée individuellement à tous les conseillers et affichée en mairie le 15 janvier 2026. L'ordre du jour a été notifié à chacun et affiché le 27 janvier 2026.

Élu·e·s présent·e·s

Maire d'arrondissement : M. François VAUGLIN

Maires adjoints : Mme Rosalie LAMIN, M. Adrien TIBERTI, Mme Nadine BLANCHARD, Mme Lucie SOLEM, M. Jérôme MEYER, Mme Joëlle MOREL, M. Luc LEON, Mme Bénédicte DAGEVILLE, M. Grégory MOREAU, Mme Joséphine LANFRANCHI, M. Jean-Pierre CORSIA.

Conseillers de Paris : Mme Dominique KIELEMOËS, M. Patrick BLOCHE, Mme Delphine TERLIZZI, M. David BELLARD, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Hélène BIDARD, Mme Nelly GARNIER.

Conseillers d'arrondissement : Mme Emma RAFOWICZ, Mme Florence MARSCHAL, M. Alexandre VISCONTINI, M. Christophe HARNOIS, M. Sofiane KADDOUR-BEY, M. Aymeric DE TARLÉ, M. Didier ZENG, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND, M. Jean-Christophe MARTIN.

Pouvoirs

- Mme Anne HIDALGO à M. François VAUGLIN
- M. Florent HUBERT à Mme Rosalie LAMIN

Excusés

- Mme Chloé SAGASPE
- M. Jean-François MARTINS
- M. Guillaume POTTOUX

Secrétaire de séance : Mme Lucie SOLEM

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

I / Hommage à Henry Battner

II / Désignation du secrétariat de séance

11202601 Désignation du secrétariat de séance

III / Adoption de procès-verbal de séance

11202602 Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

IV / Communication sur les occupations temporaires des salles gérées par le Conseil d'arrondissement en 2025

V / Projets de délibération soumis pour avis du Conseil d'arrondissement

2026 DASCO 2 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (32.010 euros), subventions d'équipement (2.108.100 euros) et subventions pour travaux (363.323 euros)

2026 DASCO 11 Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2026-2027

2026 DASCO 12 Révision de la sectorisation des collèges publics de Paris pour l'année scolaire 2026-2027

2026 DSIN 1 Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DSIN et DASCO) et les Caisses des écoles

2026 DAE 28 Hôtels industriels DORIAN (11e) et CAP 19 (19e) : garantie à hauteur de 50% du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 52.000.000 euros souscrit par la RIVP

2026 DAE 29 Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50% du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 17.648.485 euros

2026 DAE 11 Subventions (164.000 euros) à 4 associations en conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville

2026 DDCT 3 Soutenir et sécuriser 83 associations pour le financement en conventions pluriannuelles d'objectifs dans les Quartiers Politique de la Ville parisiens (1.200.965 euros)

2026 DDCT 6 Subventions (15.500 euros) à 6 associations pour le financement de projets dans le Quartier Politique de la Ville du 11e arrondissement (1ère enveloppe)

2026 DDCT 34 Subventions (65.500 euros) à 7 associations au titre de l'engagement citoyen et associatif

2026 DDCT 16 Subventions (196.503 euros) et signature d'avenants pour le projet EIF-FEL 4 avec 2 associations, au titre de l'intégration

2026 DDCT 21 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'établissement culturel Le Carreau du Temple, dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires

2026 DAC 1 Subventions (537.500 euros), conventions et avenants, avec 10 structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque

2026 DAC 117 Subventions (59.000 euros) aux associations le M.U.R. (11e), Treize Ter (11e) AGETA / Collectif Curry Vavart (18e) et Fetart (18e), et signature d'une convention avec l'association Fetart

2026 DSOL 7 Signature d'une convention cadre entre l'ARS et la Ville de Paris, et signature de conventions annuelles d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et les M2A/DAC.

Participations au titre de l'année 2026 aux 6 M2A-DAC, au titre des CLIC autorisés à Paris (3.586.962 euros).

2026 DLH 43 Réalisation au 8 rue du Chemin Vert (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 41 logements sociaux (21 PLA I - 12 PLUS - 8 PLS) par Elogie-Siemp – Subvention (7.221.223 euros)

2026 DLH 12 Modifications de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par Elogie-Siemp

2026 DLH 22 Modification des garanties d'emprunts finançant un programme de création de logements sociaux réalisé au 61 rue de Charonne (11e) par ADOMA

2026 DLH 18 Location de l'ensemble immobilier « cité Beauharnais » (11e) à la RIVP – Avenant à bail emphytéotique

2026 DLH 26 Location de l'immeuble du 20 boulevard Beaumarchais (11e) à la RIVP - Bail emphytéotique

2026 DLH 24 Location des immeubles situés 10-20 rue Jules Verne, 11-19 et 14-24 rue Robert Houdin (11e) à 1001 Vies Habitat – Avenant à bail emphytéotique

VI / Vœu du Conseil d'arrondissement

V11202601 Vœu relatif au périscolaire [*groupe Changer Paris*]

VII / Question orale adressée au Maire du 11e arrondissement

Q11202601 Question orale relative à l'affichage sauvage en période électorale [*groupe Changer Paris*]

À 18h10, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement

Minute de silence en hommage à Henry Battner

M. le Maire : « Chers collègues, je vous propose d'ouvrir cette séance, le quorum étant atteint. Je voudrais commencer ce Conseil en vous proposant d'observer une minute de silence en hommage à Henry Battner. Nous avons appris avec grande tristesse la disparition d'Henry Battner il y a une semaine, dans la nuit du 25 au 26 janvier dernier. Henry avait 92 ans. J'ai pu assister à ses obsèques qui se sont tenues au cimetière de Bagneux.

Il était né en 1933. Henry c'était un gamin du Pletzl. Il habitait avec sa mère rue des Ecouffes et était scolarisé à l'école élémentaire des Hospitalières Saint-Gervais. C'était à l'époque une école composée essentiellement d'enfants de confession juive, raison pour laquelle sous l'occupation et la collaboration, elle a été le théâtre de rafles et d'arrestations. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, 260 élèves de cette école ont été déportés, sans retour. Beaucoup ont été arrêtés lors de la rafle du Vel' d'Hiv' les 16 et 17 juillet 1942. Henry y a échappé parce que la veille – quelques jours avant, du moins – il avait été, avec sa mère, prévenu par un droguiste, un marchand de couleurs, que quelque chose se tramait.

Mais comment fuir ? Comment se cacher quand on n'a pas d'argent ? Sa mère annonce alors à la gardienne, comme seul subterfuge, qu'ils s'en vont, qu'ils quittent Paris, avant, en réalité, de retourner discrètement chez eux. Et lorsque la police vient taper à leur porte – des agents se présentent à trois reprises –, ils entendent, tout simplement, la gardienne leur dire : « Non, ils ne sont pas là, je les ai vu partir ». Après cette rafle, Henry est caché, notamment dans un petit village de la Nièvre, d'abord chez des paysans, avant que sa mère le rejoigne et devienne, aux yeux des autorités, sa nourrice. Au sortir de la guerre, ils retournent à Paris et retrouvent leur appartement complètement vide. Henry poursuit ses études, mais les abandonne rapidement pour travailler dans la fourrure.

En parallèle, il s'engage au sein de la communauté juive. Il entre d'abord à l'Union des enfants socialistes juifs du Bund. Il intègre ensuite l'Union des Israélites Sépharadis de France, dont le président lui confie le secrétariat général de la section jeunes. Et enfin, il adhère au FARBAND – l'Union des sociétés juives de France. Cette association sera la grande cause de sa vie. Il en assurera la présidence pendant près de 25 ans, de 1998 à 2022.

Durant près d'un quart de siècle, avec cette association et ses sociétés affiliées, Henry sera à l'origine, à l'initiative de nombreuses associations et réalisations. Je n'en cite que quelques-unes, car il y en a eu tant :

- La cérémonie du Yiskor, en mémoire des victimes de la Shoah et de ceux qui sont tombés dans les combats contre le nazisme ou pour Israël. D'ailleurs, il a fait apposer un monument dans le cimetière de Bagneux. Il nous invitait chaque année au mois de septembre pour commémorer cette cérémonie.
- Le prix Idle Korman, qui récompense une personne qui œuvre au développement du Yiddish.
- L'association « Yiddish sans frontière », qu'il a présidé pendant longtemps et qui, à son initiative, organise chaque année une grande fête que nous accueillons dans la salle Olympe de Gouges, une très belle fête culturelle, festive et très mélangée.
- L'association « Sauvegarde et Mémoire Norbert Dana », pour l'entretien et la remise en état du patrimoine et des monuments funéraires dépendants d'associations juives.
- Et surtout, le Festival des cultures juives, qui se tient chaque année en juin, notamment dans la salle Olympe de Gouges.

Henry Battner était un militant infatigable de la mémoire, du Yiddish pour tous et des cultures juives.

C'était quelqu'un à la fois modeste, solide dans ses valeurs, et en réalité extrêmement engagé, non pas dans les grands discours mais dans les actes. C'était, on peut le dire, un Mensch. Au nom des élus du 11^e arrondissement, je tiens à adresser à sa famille, ses amis, ses proches et aux personnes qui l'ont côtoyé durant sa vie militante, nos condoléances les plus sincères. Je vous invite à bien vouloir observer une minute de silence.

Je vous remercie. Patrick Bloche voudrait dire un mot en mémoire d'Henry. »

M. BLOCHE : « Merci Monsieur le Maire. Henry Battner était un ami de plus de 30 ans et à travers son parcours, vous avez retracé tous ses engagements d'enfant caché durant l'occupation, consacrant sa vie après la guerre à la mémoire de la Shoah, tout particulièrement dans l'Est parisien et dans notre arrondissement. Cela avait créé une grande proximité avec moi puisque vous connaissez mon histoire familiale très liée à la Shoah. De ce fait, la cérémonie du Yiskor que vous avez évoquée était une cérémonie qui nous réunissait effectivement chaque année au cimetière parisien de Bagneux pour entretenir la mémoire de la Shoah, à l'initiative notamment de l'Union des sociétés juives de France (USJF), devant un monument en mémoire non pas de la Shoah mais de la résistance juive, c'est-à-dire de tous ces juifs qui se sont engagés dans la résistance. Cette cérémonie du Yiskor était une cérémonie ô combien forte et symbolique.

Et vous l'avez rappelé, c'était un homme de gauche, aux convictions socialistes affirmées, qui incarnait parfaitement la très belle histoire du Bund, qui appartient aussi à la mémoire du 11^e arrondissement. Quelqu'un que vous avez peut-être connu qui s'appelait Henri Minczeles et qui habitait boulevard Voltaire, a écrit un livre de référence sur l'histoire du Bund. Sachez que, encore dans les années 70 et 80, il y avait un journal du Bund en yiddish qui était publié, sachant que l'implantation de toute cette mémoire du Bund se faisait autour de la place de République, sur les 3^e, 10^e et 11^e arrondissements. Et à cet égard, Henry entretenait aussi cette mémoire du Bund à travers son engagement dans le FARBAND.

Donc Henry était un homme engagé. Il l'a été jusqu'à la fin de sa vie puisqu'il est mort à 92 ans. C'était un homme d'une gentillesse extrême et je vous remercie vraiment Monsieur le Maire d'avoir rendu hommage à cette grande figure du 11^e arrondissement. Je pense qu'il faudrait peut-être dans les mois et années qui viennent que le 11^e arrondissement garde en souvenir, d'une façon ou d'une autre, la mémoire d'un homme comme Henry Battner qui est vraiment un exemple pour nous toutes et nous tous. Merci. »

M. le Maire : « Absolument. Merci beaucoup. »

11202601 – Désignation du secrétariat de séance

M. le Maire : « Je vous propose de commencer ce dernier Conseil d'arrondissement de la mandature. Un certain nombre de pouvoirs nous sont arrivés : Anne Hidalgo m'a donné pouvoir et Florent Hubert a donné pouvoir à Rosalie Lamin.

Je vous propose de désigner Lucie Solem comme secrétaire de séance. Je ne vois pas d'opposition. Merci. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 28		Nombre de pouvoirs : 2	
Abstentions	0	NPPV	0
Nombre de votes exprimés : 30			
POUR	30	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

11202602 – Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

M. le Maire : « Il s'agit ensuite d'adopter le procès-verbal de la dernière séance du 9 décembre. Il a été diffusé comme d'habitude. Y a-t-il des observations ? Tout le monde est d'accord pour l'adopter. Je vous remercie. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 28		Nombre de pouvoirs : 2	
Abstentions	0	NPPV	0
Nombre de votes exprimés : 30			
POUR	30	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

Communication sur les occupations temporaires des salles gérées par le Conseil d'arrondissement en 2025

M. le Maire : « Il s'agit d'une communication récurrente sur le bilan 2025 des salles gérées par le Conseil d'arrondissement et leurs occupations temporaires. Je vais donner la parole à Rosalie Lamin pour nous faire ce bilan. »

Mme LAMIN : « Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, bonsoir à tous. Cette communication porte sur les occupations temporaires de salles gérées par le Conseil d'arrondissement accordées en en cours d'année 2025. Le Maire donne communication une fois par an des occupations temporaires accordées. La liste des lieux concernés est la suivante :

- Salle Henri Mortier
- Salle d'attente des mariages
- Salle des mariages
- Salle des fêtes
- Salle du Conseil
- Cour de la mairie
- Hall de la mairie
- Salle Olympe de Gouges
- Parvis de la salle Olympe de Gouges
- Salle Jean Aicard

Pour l'année 2025, 58 conventions d'occupation temporaire de salles ont été signées (contre 90 en 2024) :

- Pas de mise à disposition de la salle Olympe de Gouges
- 29 mises à disposition de la Salle des fêtes

- 12 mises à disposition des autres salles de la Mairie du 11^e (Salle des mariages, Salle Henri Mortier, Salle d'attente des mariages, Salle du Conseil, hall ou cours de la Mairie) ;
- 10 mises à disposition de la salle Jean Aicard ;

À noter qu'en 2025, la salle Olympe de Gouges a été fermée au public dans le cadre des travaux d'accessibilité et de requalification de l'entrée. La réouverture de la salle a été autorisée à partir du 15 janvier 2026, mais reste contraint par le chantier du square Maurice Rajman qui se poursuivra jusqu'à avril prochain.

Par ailleurs, comme en 2024, les salles de la Mairie, la cour intérieure et le parvis ont été utilisés quotidiennement par les associations et services pour animer le site de festivités Paris en Seine 2025, du 14 juin au 21 juillet puis le dernier week-end d'août. Ce sont environ 80 activités qui ont été proposées aux habitants pendant cette période.

Parmi les 58 conventions signées, 57 conventions l'ont été à titre gracieux (contre 85 en 2024) et une à titre onéreux au titre de la délibération DDCT du 2 juillet 2018 (5 en 2024) pour un parti politique. La recette globale des locations 2025 s'élève à 3.310 € (contre 15.138,50 € en 2024).

Quand la mise à disposition est accordée à titre gracieux (aux établissements publics, associations d'intérêt général à but non lucratif, syndicats), celle-ci doit faire l'objet d'une valorisation dans les comptes de la structure. Le montant de la valorisation est indiqué dans la convention par les services de la Mairie.

Dans tous les cas, si les horaires de l'événement dépassent le cadre du règlement du temps de travail des agents de la Ville de Paris, les heures supplémentaires des agents municipaux font l'objet d'une facturation, conformément à la délibération précédemment citée.

Ces conventions d'occupation se décomposent comme suit :

- 52 conventions passées avec 41 associations (contre 77 conventions en 2024)
 - 5 conventions passées avec des structures ou établissements, issus de l'Éducation Nationale, des Services de l'État, des établissements publics (contre 11 en 2024) :
- Inspection de l'Éducation Nationale 11B
 - Ministère de la Justice
 - Établissement Français du Sang (3 conventions)
 - 1 convention passée avec des partis ou des associations politiques (0 en 2024)
 - Aucune convention passée avec des particuliers ou des acteurs du secteur privé (2 en 2024)

Pour l'année 2025, 24 mises à disposition de salles hors convention, à des écoles, directions et syndicats de la Ville de Paris. Ce sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance. Merci. »

M. le Maire : « Merci chère Rosalie. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette communication qui n'appelle pas de vote ? Je n'en vois aucune. J'en profite pour évoquer le fait que les salles municipales peuvent être mises à disposition des formations politiques pendant la campagne électorale. C'est un petit peu plus compliqué pour la salle Olympe de Gouges, étant donné que les travaux du square sont encore en cours, donc les locations ne sont pas vraiment possibles en semaine. Il faut que les différentes formations se reportent sur d'autres salles. »

2026 DASCO 12 – Révision de la sectorisation des collèges publics de Paris pour l'année scolaire 2026-2027

M. le Maire : « Je vous propose maintenant d'évoquer les projets de délibération qui font l'objet d'inscriptions. Nous avons le projet de délibération 2026 DASCO 12 sur la sectorisation des collèges publics parisiens et notamment dans le 11^e arrondissement. Jérôme Meyer présente, le groupe Ecologiste se prépare. »

M. MEYER : « Je vous remercie, Monsieur le Maire. Effectivement, cette délibération boucle en quelque sorte la boucle puisque, souvenez-vous en début de mandature, nous avons été amenés à réviser la carte scolaire de l'élémentaire et de la maternelle, avec l'objectif assez fort de tenter autant que faire se peut d'aligner les périmètres de la sectorisation entre la maternelle et l'élémentaire pour favoriser les continuités pédagogiques.

Lorsque nous avons fait cet exercice en 2020-2021, nous n'avions pas adapté en conséquence la carte scolaire du collège et ce n'était pas très problématique puisque la carte scolaire ne s'applique – lorsqu'elle est révisée – qu'aux nouveaux élèves qui rentrent en classe de CP ou de 6^e. Les élèves qui sont rentrés en CP en 2021 vont rentrer en 6^e en 2026. Nous avons été sollicités par des parents d'élèves inquiets de voir que dans certaines écoles, deux, trois ou quatre élèves n'étaient pas affectés dans le collège où le reste des élèves de l'école allait être inscrit. Donc nous avons fait quelques retouches de telle sorte à ce qu'il y ait une continuité pédagogique entre l'élémentaire et le collège. C'est l'objet des ajustements de sectorisation pour les collèges Lucie et Raymond Aubrac, Voltaire et Beaumarchais.

À cela s'ajoutent deux autres modifications. La première concerne le collège Beaumarchais. Il faut savoir que tous les ans, le Rectorat réaffecte des élèves du 11^e arrondissement qui devaient aller au collège Beaumarchais vers un collège de Paris Centre, principalement vers le collège Béranger. À la rentrée précédente, nous avons donc des élèves qui habitaient rue Sedaine ou rue Bréguet qui ont été affectés au collège Béranger alors qu'ils habitent plutôt dans le Sud de l'arrondissement et que leurs copains de classe de l'école Froment étaient affectés à Beaumarchais ou à Anne Frank. Maintenant, les élèves des rues Bréguet, Popincourt et Sedaine sont donc réaffectés au collège Anne Frank, ce qui permet de délester le collège Beaumarchais et de recharger le collège Anne Frank.

Le dernier élément de resectorisation concerne le collège Pilâtre de Rozier. Une partie des élèves du 11^e arrondissement n'était pas réaffectée à l'issue de leur scolarité en élémentaire vers un collège de l'arrondissement, mais vers le collège Hélène Boucher, dans le 20^e arrondissement. Pour anticiper des travaux à venir au collège Hélène Boucher qui vont nécessiter la fermeture du collège pendant deux à trois ans, et assurer en même temps une continuité pédagogique entre l'école Bouvines et le collège de secteur, en l'occurrence le collège Pilâtre de Rozier, ces quelques rues situées entre l'avenue Philippe Auguste et le boulevard de Charonne seront resectorisées dans le 11^e arrondissement et seront affectées au collège Pilâtre de Rozier. Cela permettra à ce que tous les élèves du 11^e arrondissement puissent bénéficier d'une sectorisation dans le 11^e arrondissement et donc poursuivre entre l'élémentaire et le collège dans le même arrondissement et avec les mêmes continuités pédagogiques organisées entre l'élémentaire et le collège.

Pour conclure, j'ajouterai également que ce travail était fait en concertation avec les écoles concernées, notamment avec les parents d'élèves de ces écoles puisque ce sont quand même les premiers concernés, et avec les associations de parents d'élèves du 11^e arrondissement. L'ensemble des acteurs concernés nous ont fait part d'un avis favorable à ce projet de resectorisation. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Alexandre Viscontini intervient pour le groupe Ecologiste. »

M. VISCONTINI : « Merci, Monsieur le Maire. Merci chers collègues pour toutes ces explications. J'ai deux petites questions :

- Quel est le nombre d'élèves concernés par ces modifications de sectorisation ? Je me demandais le volume que ça représentait.
- Sur la consultation des parents d'élèves – merci d'avoir précisé qu'ils ont été associés à ces modifications –, l'avis a été favorable dans l'ensemble mais quelle était la qualité des retours des parents sur cette concertation ? Est-ce qu'il y a eu des inquiétudes ou non ?

Merci beaucoup. »

M. le Maire : « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Jérôme Meyer pour répondre. »

M. MEYER : « Le nombre d'élèves concernés dans les collèges Lucie et Raymond Aubrac et Voltaire, c'est de l'ordre de 3 à 4 par an, donc c'est vraiment « de la dentelle » en termes de resectorisation. Il y a une dizaine d'élèves qui vont passer de Beaumarchais à Anne Frank, ils sont un petit peu plus nombreux. En ce qui concerne Pilâtre de Rozier, on est sur une vingtaine d'élèves.

Je vous ai effectivement dit que les retours sont plutôt favorables au titre de la continuité pédagogique. Néanmoins, la principale inquiétude qui m'a été remontée, mais pour laquelle il est un peu difficile de répondre, concerne l'étape suivante, le lycée. En effet, le lycée auquel vous avez le droit dépend du collège de sectorisation. Pour ceux qui maîtrisent un peu le mécanisme, les cinq lycées correspondent à un collège donné, avec un souhait de certains parents que ça n'ait pas d'impact. Je ne vous cache pas que c'est assez difficile d'y répondre, pour la simple et bonne raison que cette sectorisation des lycées est elle-même mouvante, et ce sont des élèves qui rentrent en 6^e à la rentrée, donc qu'est-ce qu'il en sera de la sectorisation du lycée dans quatre ans ? Après, il y a eu un cas qui m'a été remonté mais d'une situation vraiment très particulière d'une personne dont l'enfant avait déjà bénéficié d'une dérogation à l'entrée à l'école. La continuité des dérogations n'est pas garantie puisque les dérogations à l'élémentaire sont décidées en Mairie d'arrondissement, alors que les dérogations au niveau du collège sont décidées par le Rectorat, donc nous ne pouvons pas prendre d'engagement en ce sens. Voilà ce que je peux dire des retours de sectorisation.

Je sais que vous connaissez bien le collège Beaumarchais, mais je précise que le fait de soulager ce collège est quelque chose qui passe plutôt bien puisque le collège, en début de mandature, était à 4 classes par niveau et à 4 classes par niveau, ils sont à l'étroit. Donc le fait de passer à 3 classes permet aussi de les soulager.

Je conclurai par ce point : sur toute la mandature, grâce à ces effets de resectorisation et aussi l'ouverture d'une classe internationale et d'une CHAM (*classe à horaires aménagés en musique*) /CHAD (*classe à horaires aménagés en danse*) au collège Voltaire où nous avons pu recréer une division supplémentaire, nous n'avons perdu qu'une division sur l'ensemble des collèges du 11^e arrondissement et vu la démographie scolaire, c'est presque dire un miracle. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Tout à fait. Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 28		Nombre de pouvoirs : 2	
Abstentions	0	NPPV	0
Nombre de votes exprimés : 30			
POUR	30	CONTRE	0
L'avis du Conseil du 11^e est favorable			

2026 DLH 43 – Réalisation au 8 rue du Chemin Vert (11^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 41 logements sociaux (21 PLA I - 12 PLUS - 8 PLS) par Elogie-Siemp – Subvention (7.221.223 euros)

M. le Maire : « L'inscription suivante concerne la DLH 43. Pour ce dernier Conseil, nous aurons probablement un échange qui nous rappellera tous ceux qui se sont déroulés lors du mandat. Je vais me contenter de « passer les plats », si vous me passez l'expression, parce que je suis au conseil d'administration d'Elogie-Siemp, donc je ne participerai ni au vote, ni au contenu des débats. Adrien Tiberti va présenter. »

M. TIBERTI : « Merci Monsieur le Maire. Elogie-Siemp, bailleur de la Ville de Paris, a eu l'occasion d'acheter en direct l'immeuble du 8 rue du Chemin Vert auprès de son propriétaire actuel, Gecina, un gros propriétaire foncier dans Paris. Ce propriétaire se défaisait de cet immeuble et des locataires qui vont avec. Elogie, avec évidemment le soutien de la Ville, s'est positionné pour racheter l'immeuble. La délibération vise à subventionner Elogie pour lui permettre de financer cette opération.

De ce fait, nous allons permettre le maintien des locataires en place qui auraient été en danger avec un autre acheteur et nous créons du logement social, ce qui permettra probablement à certains locataires de voir leur loyer baisser, pour ceux qui sont sous les plafonds de ressources HLM. C'est une bonne opération puisque c'est un immeuble récent, en bon état général. C'est aussi une bonne opération parce que nous sommes dans un quartier où le déficit en logement social est important, à quelques encablures de la place de la Bastille. Donc c'est une opération dont nous sommes très contents et nous vous proposons de la soutenir très largement. »

M. le Maire : « Merci. Jean-Christophe Martin s'est inscrit. »

M. MARTIN : « Merci, Monsieur le Maire. Je vais faire relativement simple et rapide. Ce n'est effectivement pas notre premier Conseil de la mandature, nos désaccords sur le logement sont actés.

Puisque je sais qu'Adrien Tiberti adore les interventions groupées, je vais passer en revue les différentes délibérations DLH, histoire de pas multiplier les débats. Commençons par le projet DLH 43 qui vient de nous être présenté :

- Cela a été dit, l'immeuble est en bon état. La préemption, à part des craintes mais qui ne sont étayées sur rien, nous paraît très peu justifiée.
- Les données de l'APUR montrent que le taux de la loi SRU est déjà atteint. Le programme est déséquilibré en faveur du PLAI.
- La subvention est de 7 millions d'euros, donc assez ruineuse. Je vous rappelle que vous nous laissez à peu près 13 milliards de dettes. Je vous avais promis de faire rapide.

Concernant la 2026 DLH 12, je vous en ai déjà parlé lors d'un Conseil précédent, ces garanties d'emprunt, c'est de la dette cachée mais qui peut être appelée au vu de l'état dans lequel vous avez laissé les bailleurs sociaux. 34 millions dont 2,6 millions pour le 11^e arrondissement. Quand on a

des finances exsangues, on est effectivement obligé de se faire garantir. À nouveau, c'est ruineux et la Ville ne peut pas supporter la ruine en permanence.

2026 DLH 22, même remarque.

2026 DLH 18, pas de sujet donc on la votera.

2026 DLH 26, si on revient un peu aux bases, c'était une préemption à 7,5 millions avec 2,75 millions d'euros de loyers capitalisés qui ne se justifiaient pas déjà dès l'origine du projet. Donc on votera contre sur celle-ci.

On votera aussi contre la DLH 24 et la création d'une ferme urbaine dans un sous-sol, ce qui nécessite des investissements importants, c'est d'ailleurs précisé dans le dossier de synthèse. Le projet de ferme urbaine paraît très peu adapté sur un modèle économique qui est, de toutes les expériences qui ont été menées, en tout cas de la majorité, assez bancal. Il y aurait sûrement d'autres choses à faire, peut-être moins coûteuses, peut-être de la logistique urbaine puisqu'on manque de place et que cela ne nécessite pas d'aussi importants investissements. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Bien. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Joëlle Morel. »

Mme MOREL : « Je voulais intervenir sur la délibération 2026 DLH 24. »

M. le Maire : « On va revenir spécifiquement sur cette délibération parce qu'il y a des inscrits, M. Martin a balayé l'ensemble des délibérations DLH. Adrien Tiberti pour répondre. »

M. TIBERTI : « Monsieur le Maire, j'ai le regret de vous dire que M. Martin ne m'a pas bien écouté puisque la DLH 43 n'est pas une préemption. Je vais le répéter, la DLH 43 n'est pas une préemption. Le vendeur, Gecina, vend directement à un acheteur, Elogie-Siemp. Donc il n'y a pas de préemption. Il y a un bailleur de la Ville qui, pour se conformer à ses obligations légales de bailleur HLM, va produire du logement social. Je vous rappelle qu'un bailleur HLM, pour garder l'agrément de l'Etat, doit justifier d'une politique d'augmentation de son parc.

Il se trouve que Gecina vendait, c'est le problème. Il s'agit de l'une des grosses entreprises d'immobilier de Paris qui possède plusieurs centaines de logements dans cette ville et des dizaines de milliers de mètres carrés de bureaux et qui vend pour continuer sa politique de spéculation. Néanmoins, nous trouvons que c'est une très bonne nouvelle que les locataires de cette adresse ne soient pas jetés dans le bain inquiétant de la spéculation immobilière à leur corps défendant et que la Ville permette à l'un de ces bailleurs d'augmenter son patrimoine. Donc ce bailleur qui appartient à la Ville va augmenter son patrimoine. C'est une bonne chose parce que quand vous possédez du patrimoine, vous augmentez votre solvabilité. Je vous le dis puisque vous semblez vous intéresser à la solvabilité de ce bailleur.

Je ne reviens pas sur le caractère déséquilibré du programme. Il n'est pas déséquilibré du point de vue important de la structure de la demande. Quand on regarde qui sont les demandeurs de logements sociaux dans le 11^e arrondissement, les 8500 familles du 11^e arrondissement, il se trouve que les 2/3 relèvent des plafonds PLAI. Les plafonds PLAI, c'est quoi ? Ce sont les salariés SMIC. Cela signifie que si nous voulons loger les agents de la propreté ou les agents de la petite enfance, il nous faut du PLAI parce que pour un balayeur des rues du 11^e arrondissement, agent de la Ville de Paris, le PLUS est déjà trop cher par rapport au plafond de ressources. Nous mettons en parallèle nos discours et nos actes, ce que vous ne faites pas. Par ailleurs, je vous rappelle que vous défendez une liste et votre tête de liste passe son temps à dire qu'elle veut réserver les logements aux travailleurs, comme si on ne les donnait pas aux travailleurs. En

l'occurrence, pour pouvoir les donner aux travailleurs et plus précisément aux travailleurs de la Ville, ceux-là même qui ont le plus de mal à se loger, vu les salaires de la fonction publique fixés par l'Etat, on a tout simplement besoin de PLAI.

On subventionne à hauteur de 7 millions d'euros, ce qui permet à un bailleur qui appartient à la Ville d'augmenter son patrimoine financièrement. De toute manière, au vu de l'évolution des prix de l'immobilier, le patrimoine du bailleur va augmenter. Comme tous les investissements que nous faisons en matière de logement, c'est un investissement qui est très intéressant parce que pour une somme que l'on donne, l'actif augmente et va augmenter beaucoup plus avec le temps.

Je ne reviens pas sur vos histoires de garantie d'emprunt. Par ailleurs, les bailleurs de la Ville ne vont pas faire défaut sur le remboursement de leurs emprunts. Il serait quand même fou de le laisser penser.

Vous refusez l'autre délibération qui crée du logement social sur le boulevard Beaumarchais. Alors là, vous avez évidemment un peu de mal à dire qu'il n'y a pas assez de logements sociaux sur le boulevard Beaumarchais. Mais non, vous vous cachez derrière ces histoires de préemption, qu'on a déjà largement démonté.

Concernant la dette, on l'a déjà dit mais on va le redire. Vous défendez une candidate qui est comptable des 1000 milliards de dettes de l'Etat rajoutés en dix ans. C'est votre politique, celle que vous devez assumer devant les Parisiens. Notre dette correspond à des investissements, notre dette ne finance pas le train de vie de la Ville de Paris, comme vous financez le train de vie de l'Etat avec de l'endettement. Chez nous, elle finance des investissements. Ces 10 milliards de dettes correspondent à beaucoup plus en termes de patrimoine de la Ville et vous le savez bien. D'ailleurs, on la connaît votre politique si par malheur vous arrivez au pouvoir dans cette ville, ce sera de vendre le parc de logements sociaux, de mettre à la rue les gens qui y habitent. Quand vous parlez de la dette, ce que vous dites, c'est que votre projet est de virer tous les gens qui sont trop pauvres à votre goût pour habiter cette ville. Cela se vérifie quand vous dénoncez le trop grand nombre de PLAI et cela se vérifie quand vous parlez de la dette. Donc j'invite mes collègues à voter l'ensemble des délibérations DLH. On prendra le temps de présenter la 2026 DLH 24 qui est d'une autre nature. »

M. le Maire : « Tout à fait. Merci beaucoup pour ces explications. Encore une fois, je ne peux pas participer ni au vote ni au débat donc je ne vais pas commenter, mais chacun sait ce que je pense. Je vais me contenter de mettre au vote cette délibération.

Qui est pour ? Le groupe Paris 11 en Commun, le Groupe Ecologiste du 11^e et le groupe Communiste et Citoyen. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Et je ne prends pas part au vote. Donc la délibération 2026 DLH 43 est adoptée. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 28		Nombre de pouvoirs : 2	
Abstentions	0	NPPV	1
Nombre de votes exprimés : 29			
POUR	26	CONTRE	3
L'avis du Conseil du 11^e est favorable			

2026 DLH 24 – Location des immeubles situés 10-20 rue Jules Verne, 11-19 et 14-24 rue Robert Houdin (11^e) à 1001 Vies Habitat – Avenant à bail emphytéotique

M. le Maire : « Alors nous présentons la délibération 2026 DLH 24 qui a déjà été en partie évoquée. Donc je redonne la parole à Adrien Tiberti. »

M. TIBERTI : « Merci Monsieur le Maire. Situons d'abord l'endroit concerné. L'ensemble immobilier se situe rue Robert Houdin. Il s'agit d'une propriété de la Ville de Paris confiée à un bailleur social privé qui s'appelle 1001 Vies Habitat. C'est du logement social. Il se trouve que dans cet ensemble immobilier construit en 1990, il y a deux niveaux de parking, dont l'un des deux est condamné depuis plusieurs années parce que, premièrement, les habitants de la cité n'ont pas de voiture pour plein de raisons, notamment le fait que ce n'est pas forcément utile quand on vit dans Paris, particulièrement dans le 11^e arrondissement. On le sait bien, le taux de motorisation dans notre arrondissement est le plus faible de France, autour de 20 %. Deuxièmement, un parking inoccupé, c'est un parking où peuvent se rencontrer de nombreux mésusages. Donc le bailleur a condamné le parking depuis longtemps maintenant.

La municipalité du 11^e, sous l'impulsion de de François Vauglin, a incité à de nombreuses reprises ce bailleur – dont je précise une nouvelle fois qu'il est un bailleur privé, ce qui fait que nous n'avons pas toujours la même qualité de discussion qu'avec les bailleurs de la Ville – à faire quelque chose de ce parking. Il se trouve que maintenant le début d'une utilisation possible commence à apparaître. Le bailleur est en contact avec un porteur de projet qui souhaite y installer une ferme urbaine. Donc notre délibération vise à proposer un changement dans la convention qui nous lie avec le bailleur, qui permet d'autoriser cette nouvelle activité et, au vu des investissements portés par le bailleur (investissements importants parce qu'il faut tout refaire dans un espace qui est abandonné depuis plusieurs années), de rallonger le bail avec ce bailleur pour lui permettre de retrouver ses investissements.

Je vous présente rapidement l'entreprise privée – je dis bien l'entreprise – qui va gérer ce parking, il s'agit d'une entreprise qui mène déjà cette activité en banlieue, mais dans un parking qui va faire de l'agriculture urbaine. Ce sont des choses qui marchent déjà dans le lieu qu'ils gèrent à Sartrouville. C'est intéressant à tout point de vue parce que mettre des salariés dans un espace qui était confronté à des problèmes, notamment en trafic de drogue, avant sa condamnation, y mettre une activité économique, ça a évidemment du sens.

Par ailleurs, l'agriculture urbaine est un enjeu intéressant dans la mesure où cela permet de rapprocher très nettement producteurs et consommateurs. Cela permet d'éviter des transports, des trajets, de la consommation de gaz à effet de serre. Cela permet de produire dans des espaces qui n'étaient jusqu'à présent pas destinés à la production et ça permet de compenser les terres agricoles qui disparaissent et qui continuent à disparaître dans notre région. C'est donc un projet qui a priori propose plein de choses très positives pour nous et c'est pourquoi que je vous invite évidemment à le voter. Et on a en tête le fait qu'il y aura très bientôt une halle alimentaire à environ 50 mètres de cette adresse. Donc on pourra faire du circuit très très très court.

Voilà, ce sont les éléments d'une politique globale, des contraintes multiples et en même temps des projets. Donc on est content de voir évoluer un espace qui était vide depuis des années. »

M. le Maire : « Absolument. Merci cher Adrien pour cette présentation complète qui donne le panorama sur notre projet à Belleville qui, de cette future ferme urbaine jusqu'à halle alimentaire qui doit ouvrir d'ici la fin de l'année, montre la façon dont nous voulons faire à la fois du circuit court et améliorer des espaces qui étaient vus comme des sources de nuisances pendant ces dernières années. Il y a une inscription du groupe Ecologiste avec Joëlle Morel pour prendre la parole. »

Mme MOREL : « Merci Monsieur le Maire. Le groupe Ecologiste découvre par cette délibération DLH 24 le projet de 1001 Vies Habitat concernant la création d'une ferme urbaine dans les sous-sols des logements sociaux. Nous savons combien ce bailleur est présent dans ce quartier Politique de la Ville et combien les habitants sont en attente par rapport à ce bailleur, qui parfois ne remplit pas tout à fait tous ses devoirs.

Les Ecologistes sont favorables à ce type d'initiative d'agriculture urbaine où l'objectif est la mise en place d'une production locale de circuits courts et particulièrement auprès des commerçants, et nous espérons tout à fait qu'il y aura un rapprochement avec la halle alimentaire qui va ouvrir dans quelques mois. Donc nous voterons cette délibération.

Cependant, nous souhaitons en savoir encore plus parce que la délibération est assez succincte sur l'organisation et l'implantation de cette société Champerché qui a déjà créé une ferme urbaine à Sartrouville. Donc nous souhaitons organiser au plus vite une rencontre avec la société Champerché pour mieux connaître le projet, savoir ce qui sera cultivé, vendu, et le nombre d'emplois qui seront créés. Nous souhaitons aussi qu'une concertation, une information soit portée avec les habitants et en particulier les habitants de la résidence Robert Houdin, et on peut aussi imaginer qu'une ou plusieurs visites de la ferme urbaine à Sartrouville soient organisées et proposées aux habitants et à nous-mêmes pour que nous nous appropriions au mieux ce projet. Merci. »

M. le Maire : « Très bien. D'autres demandes d'intervention ? Jean-Pierre Corsia. »

M. CORSIA : « Je tiens à dire que je vais voter cette délibération, mais j'ai une petite réserve quand même parce qu'il faut être écolo jusqu'au bout. En allant chercher les informations sur cette entreprise, j'ai vu qu'elle visait la gastronomie, donc elle visait les micropousses et les fleurs comestibles pour les grands chefs. C'est bien, mais elle n'a pas le label Bio, elle a le label Haute Valeur Environnementale (HVE), ce n'est pas du bio. Je pense qu'ils ont 25 ans de bail, on pourrait les pousser à aller un peu plus loin, avec une exigence de qualité. »

M. le Maire : « Je m'interroge sur la possibilité de faire du bio en hydroponie. Je ne suis pas sûr que le label soit compatible. Il y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Adrien Tiberti pour répondre. »

M. TIBERTI : « Merci, Monsieur le Maire. Je partage évidemment la préoccupation de Joëlle Morel. Il faudra que le bailleur fasse l'effort de présenter le projet aux résidents et à la Ville, peut-être en même temps. Il s'agit ici de la première étape, l'étape administrative qui lève les blocages juridiques et administratifs, et une fois que la Ville aura fait sa part, je vais me retourner évidemment – ou d'autres que moi, vu les échéances – vers le bailleur pour qu'on s'assure que tout soit fait en bonne intelligence avec les habitants du quartier.

Je ne doute pas que l'idée que le parking soit occupé par une activité avec des salariés présents à demeure sera plutôt perçue comme une bonne nouvelle par les habitants, notamment ceux qui ont connu les difficultés avant la condamnation du deuxième niveau de parking.

Quant à la question technique, le label de la Haute Valeur Environnementale est un label qui permet aussi la conversion au bio. On sait à quel point c'est difficile, ce sont des trajets sur le long terme. Je n'ai pas la réponse technique pour savoir si c'est possible si ce n'est pas la pleine terre. Il faudrait vérifier. Je pense qu'on est au maximum de ce qui est possible, en tout cas au stade du projet, mais ça fera partie des questions qui seront posées, y compris par les habitants dans le cadre d'une phase de concertation normale. Et la visite ne se fera pas tout de suite parce que le lieu est muré, il va falloir faire les travaux avant.

Mais on ne va pas lâcher 1001 Vies Habitat, qui est le 3^e ou 4^e bailleur de l'arrondissement, quel que soit l'immeuble et l'adresse. »

M. le Maire : « Absolument, c'est un bailleur avec lequel les discussions sont souvent longues et compliquées. Adrien Tiberti a rappelé dans son intervention que ça fait des années qu'on leur demande de faire quelque chose de ce parking. D'ailleurs, Joëlle Morel évoquait la possibilité de faire de la logistique urbaine, c'était la première idée qu'on leur avait porté sur la table, y compris avec un porteur de projet qui était prêt à faire de la logistique urbaine dans ce parking, et 1001 Vies Habitat n'en a pas voulu. Il s'agit de 5000 m² donc c'est quand même un gros projet. C'est 1001 Vies Habitat qui a choisi ce projet-là. C'est un bailleur privé, comme l'a rappelé Adrien Tiberti.

Puisque l'expérience à Sartrouville a été citée, 23 personnes ont été embauchées pour faire vivre la ferme urbaine qu'ils ont créée là-bas. Il y a des visites d'écoles et d'acteurs locaux, donc j'imagine sans mal qu'on pourra organiser quelque chose de comparable à Robert Houdin.

Pour ce projet rue de l'Orillon, ils nous annoncent 35 emplois ETP parce que la surface est quand même très conséquente et, comme ils l'ont fait à Sartrouville, ils vont se rapprocher des missions locales, de Pôle Emploi, de la Régie de quartier, pour essayer d'avoir des travailleurs du quartier. Ils projettent 4,5 tonnes de production, donc ce n'est pas marginal et ce n'est pas que pour des restaurants. Donc je pense que la chaîne directe avec l'alimentaire devrait être alimentée, non pas de façon marginale mais conséquente.

Je trouve que c'est un très beau projet et c'est très enthousiasmant, pour le dernier Conseil d'arrondissement, de voter un projet de cette nature qui installe pour plusieurs décennies une mutation au sein même de Belleville. C'est un beau symbole. Je vous propose de le voter.

Qui est pour ? Majorité. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Bon, ça permet au moins de clarifier les positions politiques de chacun. C'est aussi à cela que sert un Conseil. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 28		Nombre de pouvoirs : 2	
Abstentions	0	NPPV	0
Nombre de votes exprimés : 30			
POUR	27	CONTRE	3
L'avis du Conseil du 11^e est favorable			

2026 DAE 28 – Hôtels industriels DORIAN (11e) et CAP 19 (19e) : garantie à hauteur de 50% du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 52.000.000 euros souscrit par la RIVP

M. le Maire : « Comme il s'agit du dernier Conseil de la mandature, on expédie les affaires courantes, comme on dit, il y a peu de délibérations inscrites à l'ordre du jour et il n'y a pas d'autres inscriptions pour intervenir. Je vais donc vous proposer de passer à des votes sur les délibérations qui sont l'objet de déports. Il y aura un déport de David Belliard sur la délibération 2026 DAE 28, pour l'hôtel industriel géré par la RVP. Qui est pour ? Unanimité. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 28		Nombre de pouvoirs : 2	
Abstentions	0	NPPV	1
Nombre de votes exprimés : 29			
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil du 11^e est favorable			

2026 DAE 29 – Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50% du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 17.648.485 euros

M. le Maire : « Sur la délibération 2026 DAE 29, c'est moi qui me déporte. Il s'agit de pieds d'immeuble et de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp. Qui est pour ? Unanimité et je ne prends pas part au vote. C'est adopté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 28		Nombre de pouvoirs : 2	
Abstentions	0	NPPV	1
Nombre de votes exprimés : 29			
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil du 11^e est favorable			

2026 DDCT 3 – Soutenir et sécuriser 83 associations pour le financement en conventions pluriannuelles d'objectifs dans les Quartiers Politique de la Ville parisiens (1.200.965 euros)

M. le Maire : « Déport de Delphine Terlizzi sur cette délibération qui soutient 83 associations dans les quartiers Politique de la Ville. »

M. MARTIN : « Nous voudrions un vote disjoint sur la Petite Rockette. »

M. le Maire : « Evidemment. Donc on vote d'abord sur la Petite Rockette, qui est pour ? La majorité. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Et Delphine Terlizzi ne prend pas part au vote. »

Résultat du vote – Petite Rockette :

Nombre de conseillers présents : 28		Nombre de pouvoirs : 2	
Abstentions	0	NPPV	1
Nombre de votes exprimés : 29			
POUR	26	CONTRE	3
L'avis du Conseil du 11^e est favorable			

M. le Maire : « Sur le reste de la délibération, qui est pour ? Unanimité, avec le déport de Delphine Terlizzi. Donc l'avis sur l'ensemble est favorable. »

Résultat du vote – Autres associations :

Nombre de conseillers présents : 28		Nombre de pouvoirs : 2	
Abstentions	0	NPPV	1
Nombre de votes exprimés : 29			
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil du 11^e est favorable			

2026 DDCT 6 – Subventions (15.500 euros) à 6 associations pour le financement de projets dans le Quartier Politique de la Ville du 11^e arrondissement (1^{ère} enveloppe)

M. le Maire : « Déports de Jean-Pierre Corsia, Sofiane Kaddour-Bey, Dominique Kielemoës, Joëlle Morel et Delphine Terlizzi, s'agissant de subventions Politique de la Ville, notamment à la Régie de quartier Fontaine au Roi. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 28		Nombre de pouvoirs : 2	
Abstentions	0	NPPV	5
Nombre de votes exprimés : 25			
POUR	25	CONTRE	0
L'avis du Conseil du 11^e est favorable			

2026 DLH 12 – Modifications de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par Elogie-Siemp

M. le Maire : « Je me déporte sur cette délibération. Qui est pour ? Majorité. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Et je ne prends pas part au vote. L'avis est favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 28		Nombre de pouvoirs : 2	
Abstentions	0	NPPV	1
Nombre de votes exprimés : 29			
POUR	26	CONTRE	3
L'avis du Conseil du 11^e est favorable			

2026 DLH 18 – Location de l'ensemble immobilier « cité Beauharnais » (11^e) à la RIVP – Avenant à bail emphytéotique

M. le Maire : « Déport de David Belliard. Qui est pour ? Unanimité. Merci. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 28		Nombre de pouvoirs : 2	
Abstentions	0	NPPV	1
Nombre de votes exprimés : 29			
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil du 11^e est favorable			

2026 DLH 26 – Location de l'immeuble du 20 boulevard Beaumarchais (11^e) à la RIVP - Bail emphytéotique

M. le Maire : « Déport de David Belliard. Qui est pour ? Majorité. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. L'avis est favorable. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 28		Nombre de pouvoirs : 2	
Abstentions	0	NPPV	1
Nombre de votes exprimés : 29			
POUR	26	CONTRE	3
L'avis du Conseil du 11^e est favorable			

2026 DAC 117 – Subventions (59.000 euros) aux associations le M.U.R. (11e), Treize Ter (11e) AGETA / Collectif Curry Vavart (18e) et Fetart (18e), et signature d'une convention avec l'association Fetart

M. le Maire : « Y a-t-il d'autres délibérations sur lesquelles vous voulez des votes disjoints ? »

M. MARTIN : « Oui, il n'y en aura pas beaucoup mais on voudrait un vote disjoint sur le M.U.R. au sein de la délibération 2026 DAC 117, ainsi que sur la DLH 22. »

M. le Maire : « Alors on va délibérer sur la DAC 117, subventions à des associations qui font de l'art urbain, dont le M.U.R. Mur Urbain Réactif, situé sur la Place Verte, au croisement de la rue Oberkampf et de la rue Saint Maur. Qui est pour cette subvention au M.U.R. ? Majorité. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. »

Résultat du vote – Le M.U.R. :

Nombre de conseillers présents : 28		Nombre de pouvoirs : 2	
Abstentions	0	NPPV	0
Nombre de votes exprimés : 30			
POUR	27	CONTRE	3
L'avis du Conseil du 11^e est favorable			

M. le Maire : « Sur le reste des subventions de cette délibération, qui est pour ? Unanimité. Donc dans l'ensemble, l'avis est favorable sur cette délibération. »

Résultat du vote – Autres associations :

Nombre de conseillers présents : 28		Nombre de pouvoirs : 2	
Abstentions	0	NPPV	0
Nombre de votes exprimés : 30			
POUR	30	CONTRE	0
L'avis du Conseil du 11^e est favorable			

2026 DLH 22 – Modification des garanties d'emprunts finançant un programme de création de logements sociaux réalisé au 61 rue de Charonne (11^e) par ADOMA

M. le Maire : « Sur la délibération du 2026 DLH 22, qui est pour ? Majorité. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. L'avis est favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 28		Nombre de pouvoirs : 2	
Abstentions	0	NPPV	0
Nombre de votes exprimés : 30			
POUR	27	CONTRE	3
L'avis du Conseil du 11^e est favorable			

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTION

M. le Maire : « Nous allons maintenant procéder au vote global des autres délibérations :

- **2026 DASCO 2** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (32.010 euros), subventions d'équipement (2.108.100 euros) et subventions pour travaux (363.323 euros)
- **2026 DASCO 11** Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2026-2027
- **2026 DSIN 1** Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DSIN et DASCO) et les Caisses des écoles
- **2026 DAE 11** Subventions (164.000 euros) à 4 associations en conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville
- **2026 DDCT 34** Subventions (65.500 euros) à 7 associations au titre de l'engagement citoyen et associatif

- **2026 DDCT 16** Subventions (196.503 euros) et signature d'avenants pour le projet EIF-FEL 4 avec 2 associations, au titre de l'intégration
- **2026 DDCT 21** Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'établissement culturel Le Carreau du Temple, dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires
- **2026 DAC 1** Subventions (537.500 euros), conventions et avenants, avec 10 structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque
- **2026 DSOL 7** Signature d'une convention cadre entre l'ARS et la Ville de Paris, et signature de conventions annuelles d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et les M2A/DAC. Participations au titre de l'année 2026 aux 6 M2A-DAC, au titre des CLIC autorisés à Paris (3.586.962 euros).

Qui est pour l'ensemble de ces délibérations ? Unanimité. Je vous remercie. »

Résultat du vote global :

Nombre de conseillers présents : 28		Nombre de pouvoirs : 2	
Abstentions	0	NPPV	0
Nombre de votes exprimés : 30			
POUR	30	CONTRE	0
L'avis du Conseil du 11^e est favorable			

V11202601 – Vœu relatif au périscolaire

M. le Maire : « Nous avons un vœu relatif au périscolaire, défendu par Nelly Garnier. »

Mme GARNIER : « Merci Monsieur le Maire. Cela fait plusieurs mois que nous alertons, à chaque Conseil d'arrondissement, sur la problématique des violences sexuelles, et des violences tout court, dans le périscolaire parisien. Nous avons notamment alerté sur la situation particulière du 11^e arrondissement qui est touché tout particulièrement, ce qui devrait appeler une vigilance renforcée.

Dans cette affaire, la transparence est primordiale. Elle est primordiale parce que ces violences sont permises par un système d'omerta. Donc la transparence, c'est lutter contre ce système. C'est aussi comprendre les dysfonctionnements pour mieux protéger nos enfants. Nous avons déjà fait plusieurs demandes pour plus de transparence. Celle d'une enquête de l'Inspection Générale sur l'ensemble du périscolaire au niveau parisien nous a été refusée. Nous avons demandé l'audition de la cheffe de la CASPE 11-12 avant sa mutation et c'est vrai que cette mutation à la va-vite et un peu sous le sceau du secret rappelle le pire de ce type d'affaire dans le système scolaire.

Par ce vœu, nous demandons à présent le rapport de l'Inspection Générale consacrée à l'école Baudin, qui a été présenté aux parents mais qui n'a pas été présenté aux élus de l'arrondissement. Et je profite de vous voir, M. Bloche, pour vous dire qu'au dernier Conseil de Paris, vous vous êtes engagé à nous transmettre aussi le rapport de l'Inspection sur l'aide sociale à l'enfance (ASE). Je vous ai redemandé par courrier, le 22 décembre, que ce rapport soit transmis. Vous nous aviez

dit que vous n'aviez rien à cacher et qu'il nous serait transmis. Nous sommes le 2 février, la fin de la mandature approche à grands pas et il serait démocratique que tous ces éléments et tous ces rapports produits par l'Inspection Générale soient transmis aux représentants des citoyens parisiens que nous sommes, avant la fin de cette mandature. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci pour votre vœu qui s'adresse à nous pour que nous vous transmettions un rapport de l'Inspection Générale. Je vais rappeler un élément de fonctionnement relatif à toute Inspection Générale, et d'ailleurs, ce n'est pas spécifique à la Ville de Paris : seul le chef de la structure est destinataire des rapports de l'Inspection Générale, en l'occurrence la Maire de Paris, et c'est elle qui décide seule les suites qui sont données aux rapports de l'Inspection Générale. En l'espèce, celui-ci comporte énormément d'informations nominatives visant des personnes. Donc vous le comprendrez évidemment, c'est pourquoi suite à l'engagement que nous avons pris devant les parents de leur restituer, non pas le document, mais le contenu, en tout cas pour les parties qui sont relatives aux dysfonctionnements de la structure et donc aux enseignements que nous pouvons en tirer pour améliorer le fonctionnement et corriger les erreurs qui sont à déplorer. Cette présentation a été faite par les Inspectrices elles-mêmes, sans remise de rapport aux parents. De fait, si chaque information nominative était supprimée de ce rapport, il deviendrait totalement illisible. C'est pourquoi ce choix qui a été fait.

En l'état, puisqu'il ne s'agit pas d'une responsabilité d'un conseil d'arrondissement, ni d'un maire d'arrondissement, de décider des suites d'un rapport d'Inspection Générale, je vais passer la parole à Patrick Bloche et en indiquant que cette question s'adresse peut-être plus prioritairement à la Maire de Paris. Merci. »

M. BLOCHE : « Merci Monsieur le Maire. Mme Garnier, concernant le rapport de l'Inspection Générale concernant l'ASE, mon directeur de cabinet a souhaité le transmettre la semaine dernière au secrétariat des groupes représentés au Conseil de Paris mais la tâche était rendue plus compliquée pour un groupe, le vôtre, puisqu'au lieu de le transmettre au secrétariat général de votre groupe, votre groupe était le seul à demander à ce qu'il soit transmis à chaque élu de votre groupe et c'est ce qui est en train d'être fait. Donc parole tenue pour le rapport de l'IG sur l'ASE, mais il eût été plus simple si nous n'avions fait qu'un seul envoi à votre groupe.

Concernant votre vœu, et en complément de ce qu'a excellemment dit Monsieur le Maire, je pense qu'il est essentiel de rappeler que le rapport de l'Inspection Générale sur l'école Baudin a été fait en parallèle d'une procédure pénale en cours. À ce titre, et c'est ce que vient d'indiquer Monsieur le Maire, il contient des éléments directement liés à des faits faisant l'objet d'enquêtes judiciaires, ainsi que des informations relatives à des agents facilement identifiables.

Et contrairement à ce qu'indique votre vœu, l'hypothèse d'une transmission d'une version purgée du rapport ne permet pas de lever les obstacles juridiques existants. Compte tenu du nombre limité de personnes concernées, de leur fonction, de leur affectation et du contexte local, l'anonymisation des données ne ferait pas disparaître le risque d'identification des agents et donc d'atteinte à leurs droits fondamentaux.

La communication d'un tel document – ce que vous souhaitez, c'est vous transmettre le rapport de l'IG – exposerait la collectivité à des risques juridiques sérieux, sur le plan civil au titre de l'atteinte aux droits et au respect de la vie privée, et à la présomption d'innocence des agents concernés, qui sont protégés par l'article 9 du Code civil et la Convention européenne des Droits de l'Homme, et sur le plan pénal au regard de l'obligation de respecter le secret de l'enquête et de l'instruction, conformément à l'article 11 du Code de procédure pénales et à l'article 434-7-2 du Code pénal. C'est donc de façon exceptionnelle que l'Inspection Générale a présenté oralement aux représentants des parents d'élèves de l'école Baudin les principaux éléments du rapport. Nous étions également présents, Monsieur le Maire et moi-même. Il n'y a pas eu de communication du

rapport en tant que tel, même purgé. Et comme l'a dit Monsieur le Maire, s'il avait été purgé, il aurait perdu tout son sens.

Comme nous avons un souci de transparence et de dialogue, je voulais vous dire ma totale disponibilité pour évidemment informer les élus, notamment ceux du 11^e arrondissement, mais dans le respect du cadre légal, à la fois sur les actions engagées, les mesures de prévention renforcées et les évolutions organisationnelles mises en œuvre, afin de garantir évidemment la sécurité des enfants et le bon fonctionnement du service public périscolaire. Donc je reste à votre disposition. Mais compte tenu de ce que j'ai dit, pour des raisons de droit, nous vous demandons de retirer votre vœu. »

M. le Maire : « Nelly Garnier. »

Mme GARNIER : « Je vais reprendre la parole parce que, excusez-moi M. Bloche, mais il y a quand même beaucoup de mensonges dans tout ce que vous dites. Je vais reprendre le mail. Je veux revenir sur ce point parce qu'à chaque fois on a déjà noyé beaucoup le poisson dans toutes ces affaires en disant « On ne peut pas, on ne peut pas ». En tout cas sur le rapport de l'ASE, mon secrétaire général vient de me transmettre le mail de Philippe Wehrung : *« Mesdames et messieurs, les secrétaires généraux, lors du dernier Conseil de Paris, Patrick Bloche s'est engagé à rendre public le rapport de l'Inspection Générale de la Ville de Paris concernant l'aide sociale à l'enfance. Une publication sur le site ne sera pas possible en vertu de la délibération (...) Cette publication ne pourra intervenir qu'après. Il est néanmoins possible de transmettre ce rapport aux Conseillères et aux Conseillers de Paris qui le souhaitent. C'est la raison pour laquelle je vous prie de me transmettre les noms des Conseillers et Conseillères de Paris intéressés.e.s par ce rapport »*. Donc il n'a pas été proposé de l'envoyer directement aux secrétaires généraux, il a été demandé aux secrétaires généraux de remonter les noms. Il ne lui a pas été proposé de récupérer le rapport directement, il lui a été proposé... »

M. BLOCHE : « C'est exactement ce que je vous ai répondu. »

Mme GARNIER : « Alors, je n'ai pas compris. Et on n'a pas fait perdre de temps, en quoi j'ai fait perdre du temps ? »

M. BLOCHE : « L'essentiel dans tout cela, c'est qu'il vous a été proposé. J'ai transmis le rapport de l'ASE, contrairement à ce que vous disiez. Est-ce que vous en apportez la preuve par votre mail ? »

Mme GARNIER : « Mais non, le mail demande à ce que vous transmettiez les noms des Conseillers de Paris en disant que vous ne le transmettez pas. Mon secrétaire général ne l'a pas reçu. »

Vous l'avez reçu, mais j'ai appris par Le Parisien que les Verts l'avaient reçu avant, de manière secrète puisque c'est Le Parisien qui nous a appris que ce rapport existait. Ne dites pas qu'il n'y a pas d'omerta. »

M. DURAND-RAUCHER : « Il n'y a rien de secret, nous avons demandé ce rapport. »

M. le Maire : « Attendez, ça part dans tous les sens. »

Mme GARNIER : « Mais je tiens à le dire parce que, excusez-moi, votre réponse ne correspond pas à ce mail. Ce n'est pas notre secrétaire général qui a refusé qu'on lui transmette comme secrétaire général. C'est vous qui avez demandé qu'il transmette des noms de Conseillers de Paris. Ce n'est pas à notre demande. »

Mme TERLIZZI : « Ce n'est pas du tout ce qu'il a dit. »

Mme GARNIER : « C'est filmé, on réécouterà l'intervention de Patrick Bloche et on verra si c'est nous qui comprenons toujours mal. »

M. le Maire : « Ce que j'ai entendu, c'est que Patrick Bloche vous disait que la transmission était en cours mais que ça prenait du temps parce qu'il fallait la liste des conseillers. C'est exactement ce que vous avez lu. »

Mme GARNIER : « Excusez-moi Monsieur le Maire, je sais que vous êtes habitué à avaler beaucoup de couleuvres mais à un moment il faut reconnaître les faits. Il n'a pas dit ça, il a dit qu'on avait ralenti le processus parce qu'on avait demandé que ça soit transmis aux Conseillers de Paris individuellement. Ce n'est pas nous qui l'avons demandé, c'est vous qui nous avez demandé ce processus-là. Mais bon il y a un moment, on ne peut pas toujours embobiner les gens à chaque fois. Je crois que sur le périscolaire parisien, à chaque fois ce sont des complications pour ne pas donner les infos. »

M. le Maire : « On va finir les interventions, on ne va pas faire ce ping-pong indéfiniment. Est-ce que votre propos est terminé Mme Garnier ? »

Mme GARNIER : « C'est terminé. »

M. le Maire : « Je vous remercie. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vois Nour Durand- Raucher. »

M. DURAND-RAUCHER : « Je confirme ce qu'a dit Patrick Bloche, le rapport sera transmis aux élus du Conseil de Paris qui le demandent. C'est encore ce qui m'a été confirmé. Mais à la fin, ce que vous voulez, c'est avoir le rapport ou pas ? Est-ce que c'est ça qui compte ? Et bien, la question c'est de savoir si vous voulez l'avoir. Moi, il m'a été confirmé que vous l'auriez. En fait, c'est ça qui est important à la fin, c'est qu'on puisse faire un travail pour que le fonctionnement de l'ASE soit le meilleur possible. J'espère, en tant qu'élu, que nous sommes tous et toutes ici concernés par le sujet et que c'est notre ambition collective. J'aimerais bien que ce ne soit pas un sujet polémique mais que ce soit un sujet de progression collective. Et c'est d'ailleurs dans ce but-là que j'ai demandé à ce que ce rapport soit fait. C'est moi qui ai demandé, c'est mon groupe qui a demandé le rapport. On respecte la procédure. »

Mme GARNIER : « Nous ne savions même pas qu'il existait avant que Le Parisien nous dise que vous l'aviez eu. Je suis désolée. [*Propos hors micro*] »

M. DURAND-RAUCHER : « Mais heureusement que c'est nous qui parlons à la presse aussi. »

M. le Maire : « Bien, il me semble assez clair à l'issue de cet échange que le rapport de l'ASE – qui n'est pas le sujet de ce vœu – est en cours de transmission dès lors que Patrick Bloche aura une liste de noms de Conseillers de Paris qui souhaitent être destinataires, et ils l'auront comme certains qui en ont déjà fait la demande et qui l'ont déjà eu. Pour ce qui est du vœu sur le périscolaire, l'avis est défavorable.

J'insiste sur le fait qu'on n'a pas à utiliser cette séance pour revenir en détail sur la situation et où nous en sommes dans son traitement. Nous l'avons fait de manière plus extensive dans les précédentes réunions de ce Conseil d'arrondissement. Je tiens simplement à préciser qu'en raison de la période électorale et de la réserve, la dernière réunion qui a eu lieu avec des parents et des élus était celle de la présentation de ce rapport de l'Inspection Générale à l'Hôtel de Ville, en décembre dernier. Avec les représentants des parents d'élèves, nous sommes convenus que pour

respecter la réserve électorale, il n'y aurait plus d'élus qui participeraient aux réunions d'échange avec les parents, quand bien même ces réunions sont toujours nécessaires. D'ailleurs, elles continuent à avoir lieu, mais uniquement entre l'administration et les parents. À titre d'exemple, cet après-midi, il y avait ici même dans les murs de la Mairie une rencontre entre les parents d'élèves et l'administration pour continuer à travailler sur ce sujet avec sérieux, c'est-à-dire en prenant les faits et les diagnostics qui commencent maintenant à avoir été clairement posés, pour apporter les mesures correctrices indispensables.

Voilà ce que je pouvais vous dire en respectant la période de réserve électorale. Il faut maintenant voter sur le vœu, avec un avis défavorable de l'exécutif.

Qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? La majorité. Il n'y a pas d'abstention, ni de non-participation au vote. Il est donc rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 28		Nombre de pouvoirs : 2	
Abstentions	0	NPPV	0
Nombre de votes exprimés : 30			
POUR	3	CONTRE	27
Le vœu est rejeté			

Q11202601 – Question orale relative à l'affichage sauvage en période électorale

M. le Maire : « Dernier point de l'ordre du jour, une question orale relative à l'affichage sauvage en période électorale. Jean-Christophe Martin. »

M. MARTIN : « Merci Monsieur le Maire. Hélas, cela devient une tradition, à chaque élection, d'être amené à parler de l'affichage sauvage, a fortiori toujours des mêmes. En effet, depuis la fin de l'année 2025, les murs du 11^e arrondissement sont à nouveau les supports de la propagande perpétrée par les équipes de Mme Chikirou qui, comme chacun sait, est candidate de la France Insoumise à la Mairie de Paris. Ce n'est pas une surprise puisque sous cette mandature, cela a été massivement le cas en faveur des candidats de la France Insoumise, aux élections régionales de 2021, les présidentielles en 2022 et les législatives en 2024. Même entre les élections, de temps en temps, ils décident de souiller nos rues. Même chose pour des prétendus écologistes lors de la dernière élection présidentielle puisque, c'est vrai, la colle et le papier à affiche c'est biodégradable.

Le fait que ces affichages sauvages émanent de vos amis et alliés politiques, voire de partis qui sont membres de votre propre majorité, ne devrait pas vous empêcher – puisque nous sommes tous en pause jusqu'à l'installation du prochain Conseil – de sanctionner lourdement une pratique, je le répète à nouveau, d'un autre temps qui enlaidit l'espace public et qui complexifie d'autant plus le travail des agents de la Ville. Parce que ce ne sont pas les militants de vos amis LFI qui vont nettoyer, ce sont les agents de la Ville qui vont nettoyer. Il s'agit de suivre l'intérêt général au lieu de l'intérêt partisan, de donner aux Parisiens ce à quoi ils ont droit : un espace public propre.

Outre les condamnations fermes et les plaintes, vous disposez – ainsi que la Maire de Paris qui reste elle aussi jusqu'à la fin de son mandat élue du 11^e arrondissement, mais bon, ça fait trois ans qu'elle a séché ce conseil – d'outils puissants pour sanctionner l'affichage sauvage. Je ne vous refais pas la litanie des articles de loi puisqu'on en a déjà parlé plusieurs fois au cours de la mandature. Et je tiens à préciser, par rapport à la question, qu'il est vrai que c'est tout aussi illégal

quand c'est Transparence Citoyenne qui affiche le montant des frais de représentation de la Maire de Paris. Mais là, vous sortez la sanction par contre. Quand c'est LFI, on ne vous entend plus.

Je vous rappelle enfin que la Mairie de Toulouse fait de la refacturation administrative systématique des opérations de nettoyage (37 € par affiche) aux partis politiques, ce qui est parfaitement légal. Donc quand on veut, on peut. Pourtant, depuis le début de la mandature, vous n'avez eu de cesse de protéger vos alliés électoraux passés, et très probablement futurs, de toute poursuite, de toute sanction et de toute condamnation pour leurs activités qui sont contraires au Code de l'environnement, au Code pénal et au Règlement de la publicité des enseignes de la Ville de Paris, donc notre propre règlement. Et vous aviez rejeté notre vœu en 2024 demandant à ce qu'on procède à la refacturation systématique à tout le monde. Dès qu'on salit, on paye.

En conséquence, puisque nous sommes en période électorale et puisqu'il est à nouveau besoin de préciser à certains partis, toujours les mêmes, que l'affichage sauvage, passez-moi l'expression, c'est non seulement dégueulasse, mais en plus c'est interdit. Donc quelles mesures comptez-vous mettre concrètement en œuvre pour sanctionner l'affichage sauvage politique qui souille actuellement nos rues, et notamment celui de vos futurs alliés de la France Insoumise ? »

M. le Maire : « Bien. Je pense que l'objectif principal de cette question était la dernière partie de la dernière phrase. Disons qu'elle a été bien amenée par votre intervention. Je ne veux pas relever cette pique, chacun sait ce que nous en pensons.

Plus sérieusement, sur le fond du sujet, il n'est pas inutile de rappeler les moyens qui sont déployés par la Ville de Paris pour permettre, en période électorale, l'expression politique des candidats et des listes. Comme vous le savez, nous apposons des panneaux sur des emplacements spéciaux pour permettre à chaque candidat et chaque liste de se présenter. Sur Paris, il y a 539 emplacements de panneaux. C'est une logistique considérable et elle risque d'ailleurs d'être singulièrement compliquée pour cette élection depuis que le gouvernement, à la suite de la demande insistante de Rachida Dati, a modifié la loi électorale à Paris, Lyon et Marseille, car nous avons deux scrutins donc le nombre de bureaux de vote est doublé, ce qui va multiplier par deux le nombre de panneaux à installer. D'un point de vue logistique, c'est un véritable casse-tête, et aussi un coût pour les finances publiques. Mais ce point ne l'intéressait pas beaucoup.

Dans les faits, la temporalité resserrée d'une campagne électorale et d'un scrutin fait que la Ville de Paris n'a pas déposé de plaintes pour l'affichage sauvage jusqu'ici, d'où que proviennent les affiches en question, mais elle a procédé systématiquement aux constatations, au nettoyage des affiches posées sur des espaces non destinés à cela, et à effacer les marques laissées sur l'espace public, voire sur les propriétés privées. La Ville n'a pas non plus facturé ces travaux aux partis pour ne pas être accusée d'instrumentaliser le débat politique, ce que vous faites quand même.

Par ailleurs, la pratique de l'affichage sauvage est de la responsabilité des candidats. Et nous – quand je dis « nous », c'est la Ville aussi – en tant qu'acteur politique, nous devons œuvrer à inciter chacune et chacun de faire autrement, étant donné que je partage le jugement que vous avez exprimé sur le caractère inesthétique et vraiment déplorable du collage sauvage. C'est une pratique qui avait beaucoup cours pendant longtemps. Aujourd'hui, seuls quelques partis se permettent encore de salir ainsi les murs de notre ville. Vu l'évolution de la perception des Parisiennes et Parisiens en matière de propreté, je ne suis pas convaincu que ce soit rentable d'un pur point de vue électoral, ça va agacer plus de monde que ça ne va rapporter de voix. Mais bon, chacun prend ses responsabilités.

En l'occurrence, de manière extrêmement concrète, les agents de la propreté nettoient cet affichage en toute période et encore plus en période électorale. J'ajoute que tous les services qui

sont relatifs à la plateforme Dans Ma Rue (signalement d'affichage de graffitis et de tags) sont gratuits. Il faut quand même rappeler que la prise en charge par la Ville est gratuite sur des propriétés privées, alors que la loi dispose que ce sont les propriétés, en l'occurrence les copropriétés à Paris qui doivent nettoyer leur façade. Le fait est que la Ville le prend gratuitement à sa charge. C'est un service gratuit qui est assez unique en France, qui est réactif, efficace et très apprécié à tel point que lorsque nous ne le faisons pas avec suffisamment de diligence, les habitants qui sont propriétaires ou copropriétaires des immeubles nous reprochent de ne pas faire plus rapidement ce qui relève par la loi de leur responsabilité. Mais on prend ça comme une petite déclaration d'amour pour Paris et nos quartiers, c'est vrai qu'ils sont très beaux et notre objectif est de les rendre encore plus beaux. Chaque semaine, plus de 500 nouveaux affichages sont signalés dans l'application Dans Ma Rue. Chaque semaine, ce sont plus de 1600 m² d'affiches qui sont retirées dans les conditions que je viens de rappeler, et ce sont 30 à 40 agents qui sont mobilisés sur tout Paris. Donc c'est un effort qui n'est pas négligeable que la Ville consent à la place des copropriétés. Et c'est très bien comme ça. Cela existe depuis des décennies. D'ailleurs, je tiens à souligner la plus grande mobilisation de nos agents dans le 11^e arrondissement, qui est permise par la mise en place d'une seconde équipe d'Urgence Propreté, ainsi que par l'ouverture d'un atelier d'après-midi qui permet encore plus de réactivité.

Voici donc tout ce qui est mis en œuvre pour lutter contre cet affichage sauvage. Et encore une fois, la seule réponse structurelle, ce sera que les candidates et les candidats arrêtent de se comporter ainsi. Je vous remercie. Il y a une reprise de parole. »

M. MARTIN : « Je crois que j'ai un droit de suite d'une minute. »

M. le Maire : « Absolument. Allez-y. »

M. MARTIN : « Je rejoins vos propos sur le travail des agents et qu'ils en soient très fortement remerciés. C'est dommage qu'ils soient mobilisés pour faire ce boulot qu'ils ne devraient plus avoir à faire depuis longtemps. Certains partis, dont le vôtre, ont arrêté effectivement l'affichage sauvage en même temps que moi. Et je tiens à saluer Jérôme Meyer là-dessus puisqu'on a été à peu près aux mêmes responsabilités en même temps et qu'on a interdit cette pratique. Donc je rejoins à 100 % vos propos sur le travail des agents. Je regrette – et c'était l'objet de mon vœu en 2024 – qu'on ne se tienne pas à côté d'eux pour dire que nous allons faire payer ceux qui pourraient nos rues et qui vous obligent à intervenir derrière.

Je n'ai absolument pas remis en cause l'action réparatrice de la Ville pour nettoyer. Vous l'avez dit, il n'y a jamais eu de sujet. J'aurais aimé qu'on tape un peu plus fort pour que ces pratiques s'arrêtent et que les agents puissent faire réellement le cœur de leur métier. »

M. le Maire : « On a bien compris et je pense que vous avez bien compris aussi ma réponse. »

M. le Maire : « Puisqu'il s'agit de la fin du dernier Conseil d'arrondissement de cette mandature et qu'à cette occasion, nous évoquons la question des élections à venir, c'est pour moi l'occasion d'adresser un message, d'abord aux élus et à leur formation politique. J'en profite aussi pour passer le message au public ici présent.

Du fait de la réforme électorale que j'ai évoqué tout à l'heure, nous avons, non plus 55 bureaux de vote, mais mécaniquement 110 bureaux. Cela veut dire 110 présidents, 110 premier agents, encore plus d'agents de bureau de vote et en termes d'assesseurs, faites les multiplications vous-mêmes. Pour le seul 11^e arrondissement et la tenue correcte des bureaux de vote, ce sont plus de 500 personnes – bénévoles en ce qui concerne les présidents et assesseurs – qu'il faut mobiliser,

sans compter les agents de la Ville. C'est donc un travail considérable. À ce jour, 14 élus sur 33 sont présidents d'un bureau de vote. Je ne saurais que vous inciter à vous tourner vers notre Directeur Général des Services pour lui indiquer votre disponibilité pour tenir un bureau de vote. La Maire de Paris a adressé une note à tous les élus, je pense que vous l'avez reçue. Elle rappelle que c'est une obligation légale et qu'elle peut vous réquisitionner s'il y a vacance parce qu'il faut assurer la continuité de ce service public qui est la tenue des bureaux de vote. Au-delà de cela, le besoin reste considérable puisqu'à ce jour, nous avons 59 présidents, il nous manque donc 51 présidents pour assurer l'ouverture des bureaux de vote le 15 mars. C'est aussi pour ça que je m'adressais prioritairement aux élus et à leur formation politique, mais aussi au public dans la salle. Je sais qu'un certain nombre sont déjà présidents de bureau de vote. Ce message peut aussi s'adresser évidemment aux candidats. On peut d'ailleurs regretter qu'il y ait plus de candidats sur les listes que de public qui assiste, ne fuisse qu'au dernier conseil d'arrondissement. Personnellement, je le regrette parce qu'assister à un conseil d'arrondissement peut motiver pour être élu. Ça peut aussi faire prendre conscience parfois de l'ingratitude qu'il y a à ce travail, non pas que ce ne soit pas exaltant, mais par la teneur des débats qui sont parfois répétitifs – on a eu quelques illustrations ce soir – et parfois emprunts de plus ou moins de bonne foi. Mais ça fait partie du débat politique.

De manière plus sérieuse, je voulais vraiment vous dire mon immense plaisir et ma grande émotion à clore ainsi cette mandature, et le plaisir de travailler ensemble avec toute cette équipe. C'était un plaisir aussi d'animer vos débats, en laissant tout le temps libre et en laissant à chacune et chacun le loisir de s'exprimer autant qu'il le souhaitait, parfois au-delà du temps de parole. Je vous ai rarement coupé la parole, ça a pu arriver mais seulement quand vous dépassiez les bornes. Je trouve que le Conseil d'arrondissement a su débattre des sujets qui intéressaient notre arrondissement.

Je veux aussi remercier et saluer l'opposition parce que la prime majoritaire de 50 % fait que vous êtes sous-représentée. Dans les mairies de droite, la gauche est sous-représentée, ça marche dans tous les sens. Nous en avons conscience, il y a un effet de masse qui fait que vous vous retrouvez à 3 ou 4 dans l'opposition dans les Conseils – selon les jours ou des périodes politiques – face à 29 ou 30 autres conseillers d'arrondissement. Vous avez tenu la dragée haute à la majorité, souvent avec talent et en lâchant rarement le morceau. Mais les débats ont été toujours menés dans le respect des personnes et c'est quand même l'essentiel. Donc je voulais saluer l'ensemble des élus de ce Conseil, sans oublier l'opposition, pour la qualité des débats que nous avons pu avoir pendant toute la mandature.

Nul ne sait ce qui ressortira du scrutin des 15 et 22 mars. Quoi qu'il en soit, les choses commencent à se clarifier, à se mettre en place et donc on peut préfigurer un certain nombre de situations possibles ou projetables. Il y a un certain nombre d'élus ici présents dont c'est la dernière réunion de Conseil donc je leur adresse un merci encore plus appuyé. Pour les autres, je leur souhaite bon courage pour la prochaine mandature.

Puisqu'on est en période électorale, je ne veux pas utiliser cette tribune pour faire un bilan mais simplement et très modestement, je voudrais dire que nous pouvons avoir le sentiment collectif de laisser cette Mairie en bon ordre de fonctionnement, que ce soit par les services – et je tiens à saluer l'ensemble de la Direction Générale des Services, Clément Bodeur-Crémieux et toute l'équipe qui se trouve derrière moi. Je salue également l'ensemble du cabinet. Je salue aussi les huissiers et leur chef Joël auxquels nous avons fait faire un certain nombre d'heures supplémentaires, vue la durée de nos débats.

Je parlais d'une mairie en ordre de fonctionnement, c'est essentiellement des services et des personnes, mais c'est aussi un bâtiment en ordre de marche. Ce n'est pas rien puisqu'il est maintenant chauffé par la récupération de chaleur sur les calories de l'égout qui passe boulevard

Voltaire. La Mairie est entièrement rénovée, les rénovations que Patrick Bloche a entamées sont presque achevées, il reste la porte du porche boulevard Voltaire car l'entreprise qui devait fabriquer cette porte est en cessation de paiement ou en faillite, donc on a les plus grandes difficultés pour terminer ce dernier point du ravalement. Mais chacun pourra mesurer la beauté de ce bâtiment remis à neuf, sans compter la Salle du Conseil qui a été terminée et la Salle Olympe de Gouges qui est bientôt terminée. C'est une Mairie en ordre de marche dont les clés seront remises à l'issue de ce scrutin et c'est forcément un moment d'émotion.

Je voudrais également évoquer un point symbolique : j'ai souhaité que l'ensemble des élus et la Direction Générale des Services soient récipiendaires de la Médaille du 11^e arrondissement au titre de la mandature. Elle vous sera adressée dans les prochains jours. Nous avons l'habitude de la remettre aux citoyennes et citoyens du 11^e qui s'illustrent pour notre arrondissement et il me semble tout à fait légitime que les élus qui ont fait un mandat complet puissent en bénéficier.

Comme je ne veux pas être trop long et surtout je voudrais que tout ça se termine bien, je voudrais tout simplement vous convier à aller au fond de la salle pour partager un verre de l'amitié et sceller la fin de cette mandature. Merci à toutes et à tous. »

À 19h40, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.